

L'école à l'ère du numérique

Déclaration du groupe CFTC

L'avis qui nous a été présenté est riche, clair et très intéressant à lire. Cet avis est arrivé au bon moment pour tirer la sonnette d'alarme sur les inégalités créées par le numérique. En effet, le confinement du printemps 2020 a mis en évidence la grande disparité dans l'utilisation du numérique. Une grande partie des enseignants-tes se sont trouvés dans l'obligation de s'autoformer, pour être en capacité de préparer des cours à distance pour les élèves en essayant d'être au plus près de leurs besoins. Certains n'avaient pas de matériel informatique correct. Pour ne pas se trouver dans cette situation d'imposition qui a été vécue plus ou moins bien, le besoin s'est fait ressentir d'acquérir la culture numérique. Il ne s'agit pas de se sentir obligé de répondre immédiatement à l'expression d'un besoin souvent mal défini, mais bien d'être en alerte, de se tenir au courant des outils qui se créent et de faire évoluer sa pratique à partir de ces fonctionnalités émergentes. Comprendre une évolution générale induite par le numérique et lui opposer une réponse adaptée.

Pour cela les préconisations 7 et 8, sont importantes. Le numérique doit avoir une place prépondérante dans la formation initiale et continue des enseignants-tes (compréhension des enjeux de la culture et de la citoyenneté numériques, connaissance des outils numériques, des contenus numériques).

La reconnaissance de la maîtrise de connaissance et de compétence numériques par une attestation à l'entrée dans la profession est une préconisation (9) pertinente. Les outils numériques mis à disposition sont malheureusement sous-utilisés car les enseignants ne sont pas tous dotés de cette maîtrise.

Le groupe CFTC craint que la prime substantielle proposée dans la préconisation 10 ne permette pas de financer, même en partie, l'acquisition de matériels informatiques et de connexion internet par l'enseignant-e (150 euros ont été attribués au mois de février 2021 !). Pour le groupe CFTC Chaque enseignant-e, comme tout salarié faisant du télétravail, devrait se voir mettre à disposition un ordinateur portable par l'établissement de rattachement car c'est un outil indispensable à son métier tant pour la partie administrative que pour la partie pédagogique de son métier et pas seulement en distanciel.

Le groupe CFTC a voté positivement cet avis.